

---

**CONVOCAATION**

---

Le Conseil d'Administration invite les actionnaires et les porteurs d'obligations et de warrants émis par la SA Groupe Delhaize (la "**Société**") à participer à l'**assemblée générale ordinaire** des actionnaires de la Société qui se tiendra le **jeudi 28 mai 2015 à 15 heures (heure belge), au Group Support Office de la Société, square Marie Curie 40 à 1070 Bruxelles, Belgique**, pour délibérer sur les points à l'ordre du jour repris ci-après.

Nous demandons aux participants de se présenter au plus tard à 14 heures 15 afin de procéder à temps aux formalités d'enregistrement.

**Ordre du jour**

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.
2. Présentation du rapport du commissaire sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.
3. Communication des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014.  
Les commentaires du Conseil d'Administration relatifs aux points 1, 2 et 3 ci-dessus sont repris dans la note d'information disponible sur le site Internet du Groupe Delhaize [www.groupedelhaize.com](http://www.groupedelhaize.com).
4. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2014, y compris l'affectation du résultat et approbation de la distribution d'un dividende brut de EUR 1,60 par action (\*).

**Proposition de décision** : approuver les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2014, y compris l'affectation du résultat comme suit:

		EUR
Perte de l'exercice	-	118.143.349,74
Prélèvements sur les réserves immunisées	+	643.524,68
Perte de l'exercice à affecter	-	117.499.825,06
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	+	898.964.889,50
Résultat à affecter	=	781.465.064,44
Affectation à la réserve légale	-	0,00
Dividende brut pour les actions	-	165.623.840,00
Solde du bénéfice à reporter	=	615.841.224,44

Par action, cela représente un dividende brut de EUR 1,60 (\*).

(\*) Ce montant peut fluctuer en fonction du nombre de warrants qui seraient exercés entre la date de la présente convocation et la date d'enregistrement relative au dividende. Le dividende sera payé aux propriétaires d'actions ordinaires à partir du 4 juin 2015 et aux propriétaires d'*American Depositary Shares* (ADRs) à partir du 9 juin 2015.

5. Décharge aux administrateurs.

**Proposition de décision** : donner décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

6. Décharge au commissaire.

**Proposition de décision :** donner décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

7. Renouvellement de mandats et nomination d'administrateurs.

7.1 **Proposition de décision :** renouveler le mandat d'administrateur de Madame Shari Ballard pour une période de quatre années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2018.

7.2 **Proposition de décision :** renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques de Vaucleroy pour une période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2017.

7.3 **Proposition de décision :** renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Luc Vansteenkiste pour une période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2017.

7.4 **Proposition de décision :** nommer Madame Dominique Leroy en qualité d'administratrice pour une période de quatre années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2018.

7.5 **Proposition de décision :** nommer Monsieur Patrick De Maeseneire en qualité d'administrateur pour une période de quatre années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2018.

8. Indépendance des administrateurs en vertu du Code belge des sociétés.

8.1 **Proposition de décision :** sur proposition du Conseil d'Administration, constater que Madame Shari Ballard, dont il est proposé de renouveler le mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2018, remplit les critères d'indépendance établis par le Code belge des sociétés pour l'évaluation de l'indépendance des administrateurs, et renouveler son mandat en tant qu'administratrice indépendante conformément aux critères du Code belge des sociétés. Madame Shari Ballard répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance prévus par l'article 526ter du Code belge des sociétés. En outre, Madame Shari Ballard a clairement indiqué, et le Conseil d'Administration estime, sur la base des informations dont il a connaissance, qu'elle n'entretient aucune relation avec une société qui pourrait compromettre son indépendance.

8.2 **Proposition de décision :** sur proposition du Conseil d'Administration, constater que Madame Dominique Leroy, dont la nomination en qualité d'administratrice est proposée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2018, remplit les critères d'indépendance établis par le Code belge des sociétés pour l'évaluation de l'indépendance des administrateurs, et la nommer en tant qu'administratrice indépendante conformément aux critères du Code belge des sociétés. Madame Dominique Leroy répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance prévus par l'article 526ter du Code belge des sociétés. En outre, Madame Dominique Leroy a clairement indiqué, et le Conseil d'Administration estime, sur la base des informations dont il a connaissance, qu'elle n'entretient aucune relation avec une société qui pourrait compromettre son indépendance.

8.3 **Proposition de décision :** sur proposition du Conseil d'Administration, constater que Monsieur Patrick De Maeseneire, dont la nomination en qualité d'administrateur est proposée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2018, remplit les critères d'indépendance établis par le Code belge des sociétés pour l'évaluation de l'indépendance des administrateurs, et le nommer en tant qu'administrateur indépendant conformément aux critères du Code belge des sociétés. Monsieur Patrick De Maeseneire répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance prévus par l'article 526ter du Code belge des sociétés. En outre, Monsieur Patrick De Maeseneire a clairement indiqué, et le Conseil d'Administration estime, sur la base des informations dont il a connaissance, qu'il n'entretient aucune relation avec une société qui pourrait compromettre son indépendance.

9. Approbation du rapport de rémunération.

**Proposition de décision :** approuver le rapport de rémunération inclut dans la déclaration de gouvernance d'entreprise du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2014.

10. Remboursement anticipé d'obligations, d'obligations convertibles ou de billets de trésorerie à moyen terme en cas de changement de contrôle de la Société.

**Proposition de décision :** conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, approuver la clause conférant aux porteurs d'obligations, d'obligations convertibles ou de billets de trésorerie à moyen terme que la Société pourrait émettre dans les 12 mois suivant l'assemblée générale ordinaire de mai 2015 en une ou plusieurs offres ou tranches, dont la ou les échéances n'excéderaient pas 30 ans et pour un montant équivalent à maximum EUR 1,5 milliard, le droit d'obtenir le remboursement ou le droit d'exiger le rachat de ces obligations ou billets de trésorerie pour un montant n'excédant pas 101% du principal et des intérêts échus et impayés de ces obligations ou billets de trésorerie, en cas de changement de contrôle de la Société, conformément aux termes et conditions de ces obligations et/ou billets de trésorerie. Chaque émission de ces obligations ou billets de trésorerie fera l'objet d'un communiqué de presse résumant la clause de changement de contrôle applicable et mentionnera le montant total des obligations et des billets de trésorerie déjà émis par la Société et soumis à la clause de changement de contrôle approuvée par cette résolution.

---

#### QUESTIONS – NOUVEAUX POINTS À L'ORDRE DU JOUR OU PROPOSITIONS DE DÉCISION

Un temps consacré aux questions est prévu lors de l'assemblée. Les actionnaires peuvent soumettre par écrit des questions relatives aux points inscrits à l'ordre du jour avant l'assemblée générale. Les actionnaires sont également autorisés à poser leurs questions oralement lors de l'assemblée générale. Les questions écrites doivent être adressées à l'attention du Conseil d'Administration (c/o M. Nicolas Jérôme, Delhaize Group SA/NV, Square Marie Curie 40, 1070 Anderlecht, Belgique, fax +32 (0)2 412 83 89, e-mail : [generalmeeting@delhaizegroup.com](mailto:generalmeeting@delhaizegroup.com)) et doivent parvenir à la Société au plus tard le vendredi 22 mai 2015 à 17 heures (heure belge). Les questions adressées valablement à la Société seront discutées lors du temps consacré aux questions. Il sera répondu aux questions écrites des actionnaires adressées valablement à la Société pour autant que ces actionnaires aient satisfait aux conditions d'enregistrement et de confirmation de participation telles que décrites ci-dessous.

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital social peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire. Toute requête doit être adressée à l'attention du Conseil d'Administration (c/o M. Nicolas Jérôme, Delhaize Group SA/NV, Square Marie Curie 40, 1070 Anderlecht, Belgique, fax +32 (0)2 412 83 89, e-mail : [generalmeeting@delhaizegroup.com](mailto:generalmeeting@delhaizegroup.com)) et doit parvenir à la Société au plus tard le mercredi 6 mai 2015 à 17 heures (heure belge). La Société publiera un ordre du jour modifié au plus tard le mercredi 13 mai 2015 pour autant qu'elle ait reçu valablement dans la période susmentionnée une ou plusieurs requêtes d'inscrire à l'ordre du jour de nouveaux points ou de nouvelles propositions de décisions.

De plus amples informations relatives aux droits susmentionnés et leurs modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet de la Société [www.groupedelhaize.com](http://www.groupedelhaize.com).

#### FORMALITÉS DE PARTICIPATION

Afin d'assister à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, les actionnaires doivent accomplir les formalités suivantes :

##### 1) Enregistrement

Conformément aux articles 31 et 32 des statuts de la Société, le droit pour un actionnaire de participer à l'assemblée générale ordinaire du jeudi 28 mai 2015 et d'y exercer le droit de vote attachés à ses actions est subordonné à l'inscription de ces actions au nom de l'actionnaire à minuit (heure belge) le **jeudi 14 mai 2015** (la "**Date d'Enregistrement**"), soit dans le registre des actions nominatives de la Société, soit pour ce qui concerne les actions dématérialisées, dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, dans chacun des cas pour le nombre d'actions pour lequel l'actionnaire souhaite être inscrit à la Date d'Enregistrement et pour lequel il souhaite voter à l'assemblée générale.

Pour les actions dématérialisées, le teneur de compte agréé, l'organisme de liquidation ou l'intermédiaire financier établira une attestation à l'attention de l'actionnaire certifiant le nombre d'actions détenu par l'actionnaire à la Date d'Enregistrement et pour lequel il souhaite prendre part à l'assemblée. Les propriétaires d'actions dématérialisées doivent demander à leur teneur de compte agréé, l'organisme de liquidation ou l'intermédiaire financier d'envoyer cette attestation directement à Euroclear Belgium, Issuer Services, 1 boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles (Belgique) (e-mail : [ebe.issuer@euroclear.com](mailto:ebe.issuer@euroclear.com) / fax : + 32 2 337 54 46) au plus tard le **vendredi 22 mai 2015** avant 17 heures (heure belge).

Les formalités effectuées par les actionnaires et décrites ci-dessus n'entraîneront pas le blocage des actions. Les actionnaires peuvent donc disposer de leurs actions après la Date d'Enregistrement.

## 2) Confirmation de participation

En outre, les actionnaires qui ont l'intention d'assister à l'assemblée doivent notifier leur intention comme suit :

- (i) **Les propriétaires d'actions nominatives** doivent avoir remis à la Société au plus tard le **vendredi 22 mai 2015**, leur formulaire de participation signé indiquant leur intention de participer à l'assemblée. Le formulaire de participation peut être obtenu à l'adresse mentionnée ci-dessous et doit être retourné à l'adresse, numéro de fax ou adresse e-mail mentionnés ci-dessous.
- (ii) **Les propriétaires d'actions dématérialisées** doivent notifier leur intention d'assister à l'assemblée à Euroclear Belgium, Issuer Services, 1 boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles (Belgique) (e-mail : [ebe.issuer@euroclear.com](mailto:ebe.issuer@euroclear.com) / fax : + 32 2 337 54 46) au plus tard le **vendredi 22 mai 2015** avant 17 heures (heure belge).

Pour les actionnaires qui votent par procuration ou par correspondance, leur procuration ou leur formulaire de vote par correspondance servira de notification de leur intention d'assister à l'assemblée. Ces actionnaires devront cependant accomplir les formalités d'enregistrement au point 1) ci-dessus.

**Seules les personnes qui sont actionnaires de la Société à la Date d'Enregistrement et qui ont notifié leur intention comme indiqué ci-dessus, sont autorisées à assister et à exercer leur droit de vote lors de l'assemblée.**

### VOTE PAR PROCURATION

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée par un **mandataire**. Les formulaires de procuration qui peuvent être utilisés pour être représenté à l'assemblée peuvent être obtenus :

- à l'adresse indiquée ci-dessous ; ou
- auprès d'Euroclear Belgium, Issuer Services, 1 boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles (Belgique) (e-mail : [ebe.issuer@euroclear.com](mailto:ebe.issuer@euroclear.com) / fax : + 32 2 337 54 46) ; ou
- sont disponibles sur le site Internet de la Société [www.groupedelhaize.com](http://www.groupedelhaize.com).

La désignation d'un mandataire doit être faite par écrit et doit être signée par l'actionnaire.

Les propriétaires d'actions dématérialisées qui ont l'intention de se faire représenter par un mandataire, doivent remettre leur procuration signée au plus tard le **vendredi 22 mai 2015** avant 17 heures (heure belge), soit à la Société (à l'adresse, numéro de fax ou adresse e-mail mentionnés ci-dessous), soit à Euroclear Belgium, Issuer Services, 1 boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles (Belgique) (e-mail : [ebe.issuer@euroclear.com](mailto:ebe.issuer@euroclear.com) / fax : + 32 2 337 54 46).

Les propriétaires d'actions nominatives doivent remettre leur procuration signée à la Société (à l'adresse, numéro de fax ou adresse e-mail mentionnés ci-dessous) au plus tard le **vendredi 22 mai 2015** avant 17 heures (heure belge).

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter à l'assemblée par un mandataire doivent de plus se conformer à la procédure d'enregistrement susmentionnée.

## VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les actionnaires peuvent **voter par correspondance**. Les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par correspondance à l'assemblée peuvent être obtenus :

- à l'adresse indiquée ci-dessous ; ou
- auprès d'Euroclear Belgium, Issuer Services, 1 boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles (Belgique) (e-mail : [ebe.issuer@euroclear.com](mailto:ebe.issuer@euroclear.com) / fax : + 32 2 337 54 46) ; et
- sont disponibles sur le site Internet de la Société [www.groupedelhaize.com](http://www.groupedelhaize.com).

Les formulaires de vote par correspondance signés doivent parvenir à la Société (à l'adresse, numéro de fax ou adresse e-mail mentionnés ci-dessous) au plus tard le **vendredi 22 mai 2015** avant 17 heures (heure belge).

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent de plus se conformer à la procédure d'enregistrement susmentionnée.

## PROPRIÉTAIRES D'OBLIGATIONS OU DE WARRANTS

**Les propriétaires d'obligations ou de warrants** émis par la Société peuvent assister à l'assemblée générale avec voix consultative, tel que prévu par le Code belge des sociétés, et sont soumis aux mêmes formalités d'enregistrement et de confirmation que celles applicables aux actionnaires.

## PREUVE D'IDENTITÉ ET POUVOIRS

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les porteurs de titres et les porteurs de procuration devront pouvoir prouver leur identité, et les représentants de personnes morales devront remettre les documents établissant leur identité et leurs pouvoirs de représentation, dans tous les cas au plus tard immédiatement avant le commencement de l'assemblée.

## MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS

Une note d'information donnant des informations additionnelles sur les points de l'ordre du jour, le rapport annuel et les comptes annuels de la Société ainsi que tous les documents relatifs à l'assemblée que la loi requiert de mettre à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site Internet de la Société ([www.groupedelhaize.com](http://www.groupedelhaize.com)). Les actionnaires peuvent obtenir gratuitement une copie de tous les documents que la loi requiert de mettre à leur disposition à l'adresse mentionnée ci-dessous pendant les heures de bureau ou sur le site Internet de la Société [www.groupedelhaize.com](http://www.groupedelhaize.com) à partir de la date de publication de la présente convocation.

### Adresse de la Société :

Groupe Delhaize SA  
c/o Madame Sandy Paquet  
Square Marie Curie 40  
1070 Bruxelles  
Belgique  
Tél : +32 2 412 75 82  
Fax : +32 2 412 83 89  
E-mail : [generalmeeting@delhaizegroup.com](mailto:generalmeeting@delhaizegroup.com)

Le Conseil d'Administration